Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Europe

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ES835BE Flux-Off(R) Rosin

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : ES835BE Flux-Off(R) Rosin

Type de produit : Aérosol.

mélange

Utilisation de la substance/du : Remover for Rosin Soldering Flux

Identification de la société/entreprise

**Producteur** : ITW Chemtronics

8125 Cobb Center Drive Kennesaw, GA 30152

Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

**Distributeur** 

**Importateur** : ITW Contamination Control BV

Saffierlaan 5 VZ-2132 Hoofddorp The Netherlands

Tel: +31 88 1307 400 FAX: +31 88 1307 499

Adresse email de la personne responsable pour

cette FDS

askchemtronics@chemtronics.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures

d'ouverture)

: Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

#### **IDENTIFICATION DES DANGERS**

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

: F; R11 Classification Xi; R38

R67 N; R51/53

Dangers physiques ou

chimiques

: Facilement inflammable.

Dangers pour la santé

humaine

: Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Dangers pour** 

: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique. l'environnement

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Préparation

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification	l
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n- hexane (203-777-6)	107-83-5	20 - 50	203-523-4	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53	[1] [2]
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n- hexane (203-777-6)	96-14-0	10 - 30	202-481-4	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53	[1] [2]
éthanol	64-17-5	10 - 30	200-578-6	F; R11	[2]
isobutane	75-28-5	5 - 20	200-857-2	F+; R12	[2]
propane	74-98-6	5 - 20	200-827-9	F+; R12	[2]
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n- hexane (203-777-6)	75-83-2	1 - 10	200-906-8	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53	[1] [2]
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n- hexane (203-777-6)	79-29-8	1 - 10	201-193-6	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53	[1] [2]

Date d'édition/Date de : 11/29/2011. 1/9 révision

ES835BE Flux-Off(R) Rosin							
3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS							
propane-2-ol	67-63-0	1 - 10	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67	[1] [2]		
n-hexane	110-54-3	0 - 1.5	203-777-6	F; R11 Repr. Cat. 3; R62 Xn; R48/20, R65 Xi; R38 R67 N; R51/53	[1] [2]		
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.							
Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.							
[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement							
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail							
Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.							
4. PREMIERS SECOURS							

#### **Premiers secours**

Inhalation

: Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin,

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

Note au médecin traitant

: Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction** 

**Utilisables** 

Non utilisables

Risques particuliers liés à l'exposition au produit

- : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- : Aucun connu.

: Aérosol inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme, causant un incendie ou une explosion. Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Date d'édition/Date de : 11/29/2011. 2/9 révision

#### MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

**Équipement de protection** spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

#### MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

#### Précautions individuelles

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. En cas de bris d'aérosols, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires à cause de la rapidité d'échappement de leur contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

### de l'environnement

Précautions pour la protection: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

#### Méthodes de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

#### **Grand déversement** accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer du gaz. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

#### **Stockage**

: Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10), des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### Matériaux d'emballage

Recommandé

: Utiliser le récipient d'origine.

Date d'édition/Date de : 11/29/2011. 3/9 révision

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Valeurs limites d'exposition

Nom des composants

hexane Mélange d'isomères, contenant < 5%

n-hexane (203-777-6)

hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)

éthanol

isobutane propane

hexane Mélange d'isomères, contenant < 5%

n-hexane (203-777-6)

hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)

propane-2-ol

n-hexane

Limites d'exposition professionnelle

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008).

TWA: 500 ppm 8 heure(s). TWA: 1760 mg/m3 8 heure(s).

STEL: 1000 ppm 15 minute(s). STEL: 3500 mg/m3 15 minute(s).

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008). TWA: 500 ppm 8 heure(s).

TWA: 1760 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s) STEL: 1000 ppm 15 minute(s). STEL: 3500 mg/m3 15 minute(s). ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007).

TWA: 1880 mg/m³ 8 heure(s).

TWA: 1000 ppm 8 heure(s). ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008).

TWA: 1000 ppm 8 heure(s). ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007).

TWA: 1000 ppm 8 heure(s). ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008).

TWA: 500 ppm 8 heure(s). TWA: 1760 mg/m3 8 heure(s). STEL: 1000 ppm 15 minute(s). STEL: 3500 mg/m3 15 minute(s).

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008). TWA: 500 ppm 8 heure(s). TWA: 1760 mg/m3 8 heure(s).

STEL: 1000 ppm 15 minute(s). STEL: 3500 mg/m3 15 minute(s). ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007).

STEL: 400 ppm 15 minute(s). TWA: 200 ppm 8 heure(s).

EU OEL (Europe, 5/2006). Notes: Indicative

8 hours: 72 mg/m3 8 heure(s). 8 hours: 20 ppm 8 heure(s).

## recommandées

Procédures de surveillance : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

#### Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

#### Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

#### **Protection respiratoire**

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

#### **Protection des mains**

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

#### **Protection des yeux**

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

#### Protection de la peau

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Date d'édition/Date de révision

: 11/29/2011.

#### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Informations générales

**Aspect** 

État physique : Liquide. [Aérosol.]

Odeur : Hydrocarbure. Caractéristique. [Faible]

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition : Plus basse valeur connue: 50°C (122°F) (2,2-diméthylbutane). Moyenne pondérée:

66.22°C (151.2°F)

Point de fusion : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -88.83°C (-

127.9°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: propane-2-ol

alcool isopropylique. Moyenne pondérée: -130.72°C (-203.3°F)

Point d'éclair : Vase clos: -29°C (-20.2°F).

Pression de vapeur : Plus haute valeur connue: 5.3 kPa (40 mm Hg) (à 20°C) (Éthanol).

Densité relative : Moyenne pondérée: 0.66 (Eau = 1)

Densité de vapeur : Plus haute valeur connue: 3 (Air = 1) (3-méthylpentane). Moyenne pondérée: 2.6

(Air = 1)

Taux d'évaporation (acétate

de butyle = 1)

: >1 comparé à acétate de butyle

<u>Autres informations</u>

Température d'autoinflammation : Plus basse valeur connue: 277.85°C (532.1°F) (3-méthylpentane).

#### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune

polymérisation dangereuse n'est censée se produire.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Éviter le

rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de

sécurité.

Matières à éviter : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau.

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

dangereux

Nom du produit/composant Résultat Espèces Dosage Exposition

Éthanol DL50 Intraartériel

DI 50 Intra-Rat 11 mg/kg artériel DI 50 Intra-Rat 3600 ug/kg péritonéal DI 50 Intra-Rat 1440 mg/kg veineux DL50 Orale Rat 7060 mg/kg Rat - Mâle DL50 Orale 7 g/kg Dlmin Cutané Lapin 20 g/kg TDLo Intra-Rat - Mâle 2700 mg/kg péritonéal TDI o Intra-Rat 2000 mg/kg péritonéal TDLo Intra-Rat - Mâle 1.25 mg/kg péritonéal TDLo Intra-Rat 1000 mg/kg péritonéal TDLo Intra-363.6 ug/kg Rat cérébral TDLo Intra-Rat 500 mg/kg péritonéal TDLo Intra-Rat - Mâle 0.5 g/kg veineux TDLo Intra-Rat 1 g/kg péritonéal TDLo Intra-Rat - Mâle 0.5 g/kg péritonéal

Date d'édition/Date de : 11/29/2011. 5/9 révision

ES835BE Flux-Off(R) Rosin

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

II. IN ONMATIONS TOXICOL	COIQUES			
	TDLo Intra- péritonéal	Rat	0.25 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	10 mL/kg	_
	TDLo Orale	Rat	6.67 mL/kg	_
	TDLo Orale		•	
		Rat	5 mL/kg	-
	TDLo Orale	Rat	0.72 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	8000 mg/kg	-
	TDLo Intra-	Rat	2.45 g/kg	-
	péritonéal			
	TDLo Orale	Rat	6000 mg/kg	-
	TDLo Orale	Rat	5250 mg/kg	-
	TDLo Orale	Rat	3 g/kg	_
	TDLo Orale	Rat	5000 mg/kg	_
	TDLo Orale	Rat	4800 mg/kg	
			0 0	-
	TDLo Orale	Rat	5.25 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	0.5 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	6 g/kg	-
	TDLo Intra-	Rat	2 g/kg	-
	péritonéal			
	TDLo Orale	Rat	2.5 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	5 g/kg	-
	TDLo Orale	Rat	1600 mg/kg	_
	TDLo Orale	Rat	1500 mg/kg	_
	TDLo Intra-	Rat	1.5 g/kg	_
	péritonéal	rat	1.5 g/kg	
	TDLo Orale	Rat	6 1 alka	
			6.4 g/kg	-
	TDLo Intra-	Rat	3500 mg/kg	-
	péritonéal			
	TDLo Intra-	Rat	106 ug/kg	-
	cérébral			
	TDLo Intra-	Rat - Mâle	2.4 mg/kg	-
	péritonéal			
	TDLo Intra-	Rat	3000 mg/kg	-
	péritonéal		0 0	
	TDLo Non	Rat	3 g/kg	_
in the state of	déclaré			4 6
isobutane	CL50 Inhalation	Rat	658000 mg/m3	4 heures
	Vapeurs			
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	57 pph	15 minutes
propane-2-ol alcool isopropylique	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	
proparie-2-or alcoor isopropylique	DL50 Cutane DL50 Intra-	Rat		-
		Rai	2735 mg/kg	-
	péritonéal	<b>5</b> .	4000 "	
	DL50 Intra-	Rat	1088 mg/kg	-
	veineux			
	DL50 Orale	Rat	5045 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
	TDLo Intra-	Rat	800 mg/kg	-
	péritonéal			
n-hexane	DL50 Orale	Rat	25 g/kg	-
	Dlmin Intra-	Rat	9100 mg/kg	_
	péritonéal		33	
	TDLo Orale	Rat	20000 mg/kg	_

#### Effets chroniques potentiels pour la santé

**Effets chroniques** : Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> nausées ou vomissements irritation des voies respiratoires

toux migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Yeux

irritation rougeur

Date d'édition/Date de révision

: 11/29/2011.

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Organes cibles** 

: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le sang, le système nerveux, le système reproducteur, foie, voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

#### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement

: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

# Écotoxicité en milieu aquatique Nom du produit/composant

douce magna Aiguë CE50 Daphnie - Water 48 heur 10600 à 11200 flea - Daphnia obtusa  - Aiguë CE50 > 100 Daphnie - Water 48 heur mg/L Eau douce flea - Daphnia magna  - Aiguë CE50 2000 Daphnie - Water ug/L Eau douce flea - Daphnia magna  - Aiguë CE50 2000 Daphnie - Water flea - Daphnia magna  - Aiguë CL50 13 à Poisson - 96 heur 16 ml/L Eau Rainbow douce trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss  - Aiguë CL50 - Aiguë CL50 - Daphnie - Water 48 heur 5577000 à flea - 6557000 ug/L Ceriodaphnia Eau douce dubia  - Aiguë CL50 - Aiguë CL50 - Daphnie - Water 48 heur flea - 6557000 ug/L - Ceriodaphnia Eau douce dubia - Aiguë CL50 - Aiguë CL50 - Daphnie - Water 48 heur flea - 6557000 ug/L - Ceriodaphnia - Aiguë CL50 - Aiguë CL50 - Ceriodaphnia	es es es
- Aiguë CE50 >100 Daphnie - Water ppm Eau douce flea - Daphnia magna  - Aiguë CE50 2000 Daphnie - Water ug/L Eau douce flea - Daphnia magna  - Aiguë CL50 13 à Poisson - 96 heur 16 ml/L Eau Rainbow douce trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss  - Aiguë CL50 Daphnie - Water 48 heur 5577000 à flea - 6557000 ug/L Ceriodaphnia Eau douce dubia  - Aiguë CL50 Daphnie - Water 48 heur 3715000 à flea - 4432000 ug/L Ceriodaphnia	es es
- Aiguë CE50 2000 Daphnie - Water ug/L Eau douce flea - Daphnia magna  - Aiguë CL50 13 à Poisson - 96 heur 16 ml/L Eau Rainbow douce trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss  - Aiguë CL50 Daphnie - Water 48 heur 5577000 à flea - 6557000 ug/L Ceriodaphnia Eau douce dubia  - Aiguë CL50 Daphnie - Water 48 heur 3715000 à flea - 4432000 ug/L Ceriodaphnia	es es
16 ml/L Eau Rainbow douce trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss  - Aiguë CL50 Daphnie - Water 48 heur 5577000 à flea - 6557000 ug/L Ceriodaphnia Eau douce dubia  - Aiguë CL50 Daphnie - Water 48 heur 3715000 à flea - 4432000 ug/L Ceriodaphnia	res
5577000 à flea - 6557000 ug/L Ceriodaphnia Eau douce dubia - Aiguë CL50 Daphnie - Water 48 heur 3715000 à flea - 4432000 ug/L Ceriodaphnia	es
3715000 à flea - 4432000 ug/L Ceriodaphnia	
Eau douce dubia	es
- Aiguë CL50 Poisson - 96 heur >100000 ug/L Fathead minnow - Eau douce Pimephales promelas	
- Aiguë CL50 Poisson - 4 jours 42000 ug/L Eau Rainbow douce trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	
- Aiguë CL50 Crustacés - Brine 48 heur 25500 ug/L Eau shrimp - Artemia de mer franchiscana	es
- Aiguë CL50 Poisson - Bleak - 96 heur 11000000 ug/L Alburnus Eau de mer alburnus	es
- Aiguë CL50 Poisson - Bleak - 96 heur 10000000 à Alburnus 11500000 ug/L alburnus Eau de mer	es
- Aiguë CL50 5680 Daphnie - Water 48 heur à 7392 mg/L Eau flea - Daphnia douce magna	es
- Aiguë CL50 Daphnie - Water 48 heur 6076000 à flea - 7115000 ug/L Ceriodaphnia Eau douce dubia	es
- Aiguë CL50 Daphnie - Water 48 heur 6325000 à flea - 7413000 ug/L Ceriodaphnia Eau douce dubia	es
- Aiguë CL50 Poisson - 96 heur 14200000 à Fathead minnow - 15100000 ug/L Pimephales Eau douce promelas	es
- Aiguë CL50 Poisson - 96 heur 13480000 ug/L Fathead minnow - Eau douce Pimephales promelas	es
- Chronique NOEC Daphnie - Water 48 heur <6.3 g/L Eau flea - Daphnia douce magna	es
propane-2-ol alcool isopropylique - Aiguë CL50 Poisson - 96 heur 11130000 ug/L Fathead minnow -	es

Date d'édition/Date de révision

: 11/29/2011.

ECOSEDE	Flux-Off(R)	Dooin
ESOSSDE	riux•UiiiRi	RUSIII

#### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Eau douce Pimephales promelas Aiguë CL50 Poisson -96 heures 10400000 à Fathead minnow -10600000 ug/L Pimephales Eau douce promelas Aiguë CL50 Poisson -96 heures 9640000 à Fathead minnow -10000000 ug/L Pimephales Eau douce promelas Aiguë CL50 Poisson -96 heures 6550000 à Fathead minnow -7450000 ug/L Pimephales Eau douce promelas Aiguë CL50 Poisson -96 heures 4200000 ug/L Harlequinfish, red Eau douce rasbora - Rasbora heteromorpha Aiguë CL50 Poisson -96 heures >1400000 ug/L Western mosquitofish -Gambusia affinis Aiguë CL50 Crustacés -48 heures 1400000 à Common shrimp, 1950000 ug/L sand shrimp -Eau de mer Crangon crangon Aiguë CL50 Poisson -96 heures 113000 ug/L Eau Mozambique douce tilapia - Tilapia mossambica Aiguë CL50 2500 Poisson -96 heures à 2980 ug/L Eau Fathead minnow -Pimephales douce promelas

Conclusion/Résumé

<u>Biodégradabilité</u>

n-hexane

Conclusion/Résumé

Autres effets néfastes

: Non disponible.

: Non disponible.

: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Ne pas percer ni incinérer le récipient.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1950	Aerosols, flammable	Classe ADR: Liquide inflammable ayant un point d'éclair inférieur à 21°C (70°F).	-	A Company of the Comp	-
Classe ADN/ADNR	1950	Aerosols, flammable	Classe ADN/ADNR: Liquide inflammable ayant un point d'éclair inférieur à 21°C (70°F).	-		-
Classe IMDG	1950	AEROSOLS Limited quantity (2-methylpentane)	2.1	-	<b>&amp;</b>	-

Date d'édition/Date de : 11/29/2011. 8/9 révision

#### ES835BE Flux-Off(R) Rosin 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT Classe IATA 1950 Aerosols, flammable (2- 2.1 methylpentane)

GE\*: Groupe d'emballage

#### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger



Facilement inflammable, Irritant, Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque

: R11- Facilement inflammable. R38- Irritant pour la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

: S23- Ne pas respirer les [\*\*\*].

S38- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Utilisation du produit

: Applications industrielles, Utilisé par pulvérisation.

Inventaire d'Europe

: Inventaire d'Europe: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Autres Réglementations UE** 

Phrases d'avertissement supplémentaire

: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants

#### **16. AUTRES DONNÉES**

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2

et 3 - Europe

R12- Extrêmement inflammable.

R11- Facilement inflammable.

R62- Risque possible d'altération de la fertilité.

R48/20- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par

inhalation.

R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R36- Irritant pour les yeux. R38- Irritant pour la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet : F+ - Extrêmement inflammable des classifications se trouvant dans les Sections 2

F - Facilement inflammable

Repr. Cat. 3 - Toxique pour la reproduction Catégorie 3

Xn - Nocif Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

**Historique** 

et 3 - Europe

**Date d'impression** : 11/29/2011. Date d'édition/Date de : 11/29/2011.

révision

Date de la précédente édition

: Aucune validation antérieure.

Version

Élaborée par : Non disponible.

▼ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de : 11/29/2011. 9/9 révision